



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>82236</b>	De <b>M. Jean-Jacques Candelier</b> ( Gauche démocrate et républicaine - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Défense</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Défense</b>
<b>Rubrique &gt; politique extérieure</b>	<b>Tête d'analyse &gt; Pakistan</b>	<b>Analyse &gt; attentat de Karachi. suites.</b>
Question publiée au JO le : <b>23/06/2015</b> Réponse publiée au JO le : <b>25/08/2015</b> page : <b>6490</b>		

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de la défense sur la levée du secret défense dans l'affaire dite Karachi. Il lui demande si tous les documents classés secret défense réclamés par la justice ont bien été déclassifiés et, si c'est le cas, quand la déclassification aura lieu.

### Texte de la réponse

A la suite de l'attentat-suicide commis le 8 mai 2002 à Karachi ayant entraîné la mort de 14 personnes, dont 11 employés français de la direction des constructions navales, deux procédures judiciaires majeures distinctes se rapportant aux volets terroriste et financier du dossier ont été déclenchées. A ce jour, 19 demandes de déclassification ont été formulées par les magistrats chargés de la conduite des investigations. Déterminé à contribuer à la manifestation de la vérité, le ministre de la défense a systématiquement suivi les avis émis par la commission consultative du secret de la défense nationale, saisie en ces occasions. Sur un total de 287 éléments concernés par ces demandes, 191 documents et un disque dur, dont la nature n'était pas susceptible de porter atteinte à la sûreté de l'État, ont ainsi été partiellement ou intégralement déclassifiés. Aucune demande de déclassification de documents relatifs à cet attentat n'est actuellement à l'étude au sein du ministère de la défense.